

Niveau 6 (BAC+3)



LE MÉTIER

Transmettre un savoir professionnel

L'ETS exerce les fonctions éducatives auprès de publics diversifiés en transmettant un savoir professionnel. Il élabore des parcours d'insertion, met en œuvre des actions de formation professionnelle et assure l'encadrement technique d'activités professionnelles. Il peut effectuer l'ensemble de ce travail grâce à des compétences acquises dans le cadre d'une formation technique et/ou d'un exercice professionnel à caractère technique antérieur ainsi qu'à une bonne connaissance du monde du travail.

L'ETS exerce au sein d'une équipe pluriprofessionnelle. Il assure l'accompagnement éducatif de personnes et de groupes dans une temporalité. Il repère et évalue les aptitudes sociales et techniques des personnes et identifie leurs besoins. Il structure et coordonne des espaces d'activités professionnelles en privilégiant l'approche sociale et éducative des personnes et du groupe et veille à l'équilibre entre l'épanouissement des personnes et les exigences de l'activité et/ou du travail. Dans le cadre d'un travail pluriprofessionnel, l'ETS élabore des parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle, en co-construction avec la personne accompagnée.

Il met en œuvre des apprentissages, réalise des actions de formation professionnelle et assure l'encadrement technique d'activités. À cet effet, il porte des projets et contribue à leur réalisation. L'ETS participe à la compréhension et à l'évolution de son environnement professionnel. En combinant des savoir-faire professionnels et techniques et une approche éducative, il communique ses analyses et ses expériences à d'autres professionnels dont les instances décisionnaires et ajuste ses pratiques. Il conseille pour la mise en œuvre d'actions spécifiques en lien avec son domaine d'intervention en direction des différents publics.

En savoir + consulter <http://jpo.ids.fr/ets/>

LIEUX D'INTERVENTION

L'ETS exerce ses fonctions dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans les entreprises de travail ordinaire et protégé ou dans des dispositifs d'insertion des secteurs publics et privés...

DÉBOUCHÉS & ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Les ETS peuvent exercer dans le secteur privé ou dans le cadre d'une des trois fonctions publiques.

Avec quelques années d'expérience, l'ETS peut assurer la responsabilité d'un service.

Ils peuvent accéder à une formation en management ou en ingénierie pour l'obtention du :

- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS),
- Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS),
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale (CAFDES).

SE FORMER AUX MÉTIERS DE L'INTERVENTION SOCIALE DANS UNE OPTIQUE ÉMANCIPATRICE

ÉDUCATEUR(TRICE) TECHNIQUE SPÉCIALISÉ(E)

DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU : 6 (RNCP  41746)

GRADE LICENCE -  Arrêté du 06/10/2025

Diplôme d'État du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur de la recherche, et la Ministre du travail, de la santé, des solidarités, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

PUBLIC CONCERNÉ

Étudiants, demandeurs d'emploi, salariés et apprentis

Aptitudes : Ce métier nécessite une aisance rédactionnelle ; un intérêt pour les problèmes humains et sociaux ; la capacité à travailler en équipe ; un goût pour la transmission des savoirs ; le sens des responsabilités ; un engagement personnel ; un solide équilibre personnel permettant d'affronter des situations difficiles ou complexes.

QUELQUES INDICATEURS

100%

de réussite en 2025
(RNCP 37677)

100%

d'insertion professionnelle après 6 mois
(promo 2025 - résultat de 2 répondants
sur la cohorte de 4 diplômés)

DURÉE DE LA FORMATION

3 ans

(6 semestres soit 180 ECTS)

FORMATION EN ALTERNANCE

1 517h de formation **théorique**
(dont 12h d'accompagnement individuel)

1 925h de formation **pratique**
Sur terrains professionnels

La formation pratique implique la mobilité des étudiants

RENTÉE : FIN SEPTEMBRE - SORTIE : FIN JUIN

LIEU DE FORMATION

NOMBRE DE PLACES

Nombre de places en formation initiale, en contrat de professionnalisation et en contrat d'apprentissage selon agrément de la Région Normandie :

Site de Rouen (76)
IDS Normandie

Allée de Flore 76380 Canteleu

28

places pour la rentrée 2026
(dont 19 financées par la Région Normandie)

CONTACT

ORIENTATION - INSCRIPTION - FINANCEMENT - BOURSE

LE SERVICE ADMISSION

02 32 83 25 24 / admission@idsnormandie.fr

Responsable de formation : Karine Blanquet
Secrétariat : secretariat-ets@idsnormandie.fr

DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 6 : ÉDUCATEUR(TRICE) TECHNIQUE SPÉCIALISÉ(E)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences prévues dans les quatre blocs de compétences (BC) qui conduisent à se préparer à l'obtention du diplôme d'État permettant d'exercer le métier d'Éducateur(trice) Technique Spécialisé(e).

Objectifs pédagogiques par BC :

- BC 1 : Concevoir et conduire un accompagnement éducatif et technique spécialisé dans une visée d'insertion socio-professionnelle (504h) ;
- BC 2 : Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation (504h) ;
- BC 3 : S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale (252h) ;
- BC 4 : S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social (245h).

ORGANISATION ET CONTENU DE LA FORMATION

La formation théorique et pratique se découpe en **6 semestres**.

Elle comprend, **en alternance 1925 h de formation pratique** (soit 55 semaines) **et 1517 h de formation théorique**.

La formation est organisée en modules rattachés à des unités de formation pour chaque bloc de compétences.

<http://bit.ly/ets-ref-formation>

La formation pratique :

Elle se déroule en 4 ou 5 périodes qui contribuent à la professionnalisation par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain :

En première année, 2 temps de formation pratique sont proposés :

- ✓ 1^{ère} période : durée de 6 semaines
- ✓ 2^{ème} période : durée de 6 semaines

Les objectifs de ces périodes sont de permettre une immersion dans les métiers et de favoriser un positionnement de l'apprenant au regard de la formation choisie.

A l'issue de la première ou seconde période de formation pratique, et au plus tard à la fin du deuxième semestre, l'organisme de formation doit accompagner les apprenants pour leur permettre de confirmer leur choix avec la possibilité de se réorienter vers une autre formation notamment celles préparant aux autres diplômes d'État du travail social conférant le grade de licence.

En deuxième année, deux temps de formation pratique sont proposés :

- ✓ Une période de formation pratique collective de 6 semaines (en transversalité avec les étudiants en formation d'assistant(e) de service social et éducateur spécialisé) est proposé autour de l'élaboration d'un Diagnostic de Territoire Partagé.
- ✓ Un temps de formation pratique de 8 semaines avec des objectifs de professionnalisation.

En troisième année :

- ✓ Un temps de formation pratique de 29 semaines avec des objectifs de professionnalisation.

À noter : le second temps de formation pratique de la seconde année et celui de troisième année (soit un total de 37 semaines) peuvent se réaliser sur un même lieu professionnel. Dans cette situation, la formation pratique ETS serait constituée de 4 périodes.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les modalités pédagogiques sont multiples.

Tout au long du parcours de formation, selon les objectifs d'apprentissages, le scénario pédagogique conçu par le formateur peut comprendre des cours et TD qui seront à réaliser en présentiel, partiellement ou totalement à distance, en synchrone ou asynchrone. La plateforme pédagogique <http://e-campus.ids.fr> est mobilisée à cet effet.

Une partie de la formation du DEETS est dispensée en transversalité avec les ES et les ASS. Un socle et des temps communs (Bloc 3 et bloc 4) ponctuent la formation théorique. En effet, la première année de formation est dispensée fortement en transversalité.

Chaque bloc et unités de formation sont abordés dans une logique de progression dans l'acquisition des compétences jusqu'à l'épreuve conclusive du Bloc 1 au semestre 6.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

<https://bit.ly/ets-ref-devaluation>

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEETS) délivré par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur de la recherche, et le Ministre du travail, de la santé, des solidarités, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

L'obtention du diplôme est subordonnée à la validation des 4 blocs de compétences. L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée par un contrôle continu ainsi que par une épreuve conclusive à l'issue du parcours de formation. Les attendus de l'épreuve conclusive du bloc 1 sont fixés au niveau national.

Chaque bloc de compétences fait l'objet d'une validation distincte, sans possibilité de compensation entre les blocs. Un bloc de compétences est validé dès lors qu'un apprenant a validé l'ensemble des unités de formation qui lui sont rattachées. Une unité de formation est validée si la moyenne obtenue à celle-ci est égale ou supérieure à 10/20. Les notes des unités de formation attachées à un même bloc sont compensables.

Répartition des épreuves d'évaluation par bloc de compétences :

- BC 1** - Contrôles continus sur les unités de formation ;
- Épreuve conclusive.
- BC 2** - Contrôles continus sur les unités de formation ;
- BC 3** - Contrôles continus sur les unités de formation ;
- BC 4** - Contrôles continus sur les unités de formation ;

DISPOSITIFS POUR RÉUSSIR

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Accompagnement collectif et individuel tout au long du parcours par un référent pédagogique, articulant les expériences de terrain et les apports théoriques et conceptuels.

ANALYSE DES PRATIQUES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Espace d'analyse des situations de travail issues des stages et de réflexion en lien avec les apports théoriques dans une démarche professionnalisante et une posture éthique.

Cet espace offre un creuset de partage d'expériences, ainsi qu'une source de soutien et de rétroaction.

MOBILITÉ À L'INTERNATIONAL

L'IDS Normandie développe des mobilités internationales dans le cadre de ses formations. Il s'agit d'accompagner toute volonté de mobilité à l'international des étudiants afin de leur permettre de vivre une expérience venant enrichir leur parcours de formation. Ces mobilités réalisées essentiellement sous forme de périodes stage (formation pratique) permettent de contribuer au développement de compétences.

NUMÉRIQUE

Environnement Numérique de Formation riche
<http://bit.ly/presentation-services-outils-numeriques>.
Accès à un référent numérique de proximité.

CENTRE DE RESSOURCES

sur site et en ligne
Avec l'appui des documentalistes.

Renforcement individuel à l'écrit en français proposé 100% à distance.



Nos formations se déroulent partiellement à distance

Classe virtuelle - activité - ressource - collaboration
forum de cours - production - tutorat

DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 6 : ÉDUCATEUR(TRICE) TECHNIQUE SPÉCIALISÉ(E)

MODALITÉS D'INSCRIPTION / ADMISSION

PRÉREQUIS : Le candidat doit remplir au moins 1 des conditions suivantes :

- ✓ Être titulaire du baccalauréat.
- ✓ Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) au moins de niveau 4.
- ✓ Remplir les conditions fixées par l'Article D. 613-40 du code de l'éducation.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- ✓ S'inscrire et constituer un dossier de demande de candidature
 - ✓ Avoir satisfait avec succès l'épreuve d'admission*
 - ✓ Bénéficier d'un financement
- Pour connaître les pièces à fournir,
se référer au règlement des épreuves d'admission à la formation
<http://bit.ly/reglement-epreuves-admission>

L'épreuve d'admission :

Un entretien oral individuel de 30 minutes (face à un jury composé de deux personnes, un professionnel, un psychologue ou un formateur) destiné à apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession, compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention.

*Sauf cas spécifiques - Cf titre 1 - Art 5 - « Niveau du diplôme et conditions d'accès à la formation » - [Arrêté du 06/10/25](#).

Site de formation accessible aux personnes à mobilité réduite.
Aménagements de formation étudiés pour des personnes en situation de handicap avec le soutien d'un référent handicap

CALENDRIER

Ouverture des inscriptions en ligne : À partir du 19/01/26

Épreuve d'admission : Du 28 avril au 07 mai 2026

Résultat d'admission : 02 juin 2026

Réunion d'information ou session complémentaire éventuelle
consulter le lien suivant ou contacter le service admission :
<http://bit.ly/calendrier-admissions>

DISPENSES ET ALLÈGEMENTS

À l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis antérieurs de leur parcours de formation et de leur expérience professionnelle. À l'issue de ce positionnement, et sous réserve de justificatifs du parcours antérieur, ils peuvent bénéficier d'allègements et de dispenses de formation. Une commission d'allègements et de dispenses a lieu en septembre.

[Vous pouvez contacter au préalable le service admission.](#)

FINANCEMENT

Sous réserve d'éligibilité, vous pouvez bénéficier d'un financement :

- Conseil Régional de Normandie
- OPCO (contrat professionnel, apprentissage...)
- Éligible au CPF / Code CPF : **330269**

Nous vous invitons à vous renseigner sur les modes de financement possibles auprès du service Admission ou consulter la «[Présentation des différents financements possibles pour entrer en formation à l'IDS Normandie](#)» sur <http://jpo.ids.fr/contact/>

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La formation peut être réalisée en contrat d'apprentissage avec le centre de formation des apprentis professions sanitaires et sociales :
<https://www.cfapss-bn.com> Florian DELEAU - f.deleau@cfapss-normandie.com

COÛT

Frais d'admission : Épreuve orale d'admission : **110 €**

- Si financement par la RÉGION :
 - + **Frais de scolarité : 430 € / an**
 - + **CVEC**** (contribution de Vie Étudiante et de Campus) : **105 €** pour 2025
 - + **DI (Droits d'inscription)* : 193 € / an**
 - + **Frais pédagogique** : pris en charge par la Région.

* *boursiers sont exonérés*

Consulter [les règles de financement des formations sanitaires et sociales de la Région Normandie](#)

- Si financement par EMPLOYEUR, OPCO, CPF de transition
 - + **Frais pédagogique : 15 € par heure** de formation théorique soit, **22 755 €** le coût pédagogique
 - + **Droits d'inscription : 193 € / an**
- Cas particulier: les apprentis doivent s'acquitter de la CVEC* et sont exonérés des DI

* La CVEC doit être réglée sur le portail <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> et l'attestation doit être fournie à l'IDS Normandie pour valider l'inscription.

«Aides financières pour une entrée en formation ? » consulter <http://jpo.ids.fr/contact/>

INSCRIPTION

Poursuite de scolarité ou titulaire d'un baccalauréat depuis -de 4 ans

- Inscription sur <https://www.parcoursup.fr> jusqu'au 12/03/2026

Salariés ou titulaire d'un baccalauréat de + de 4 ans

- Inscription sur notre site [IDS Normandie](#) jusqu'au 02/04/2026
Depuis le menu choisir "Admission" > S'inscrire

Tuto : « Comment s'inscrire » sur <http://jpo.ids.fr/contact/>
Consulter [le processus d'inscription aux épreuves d'admission](#)

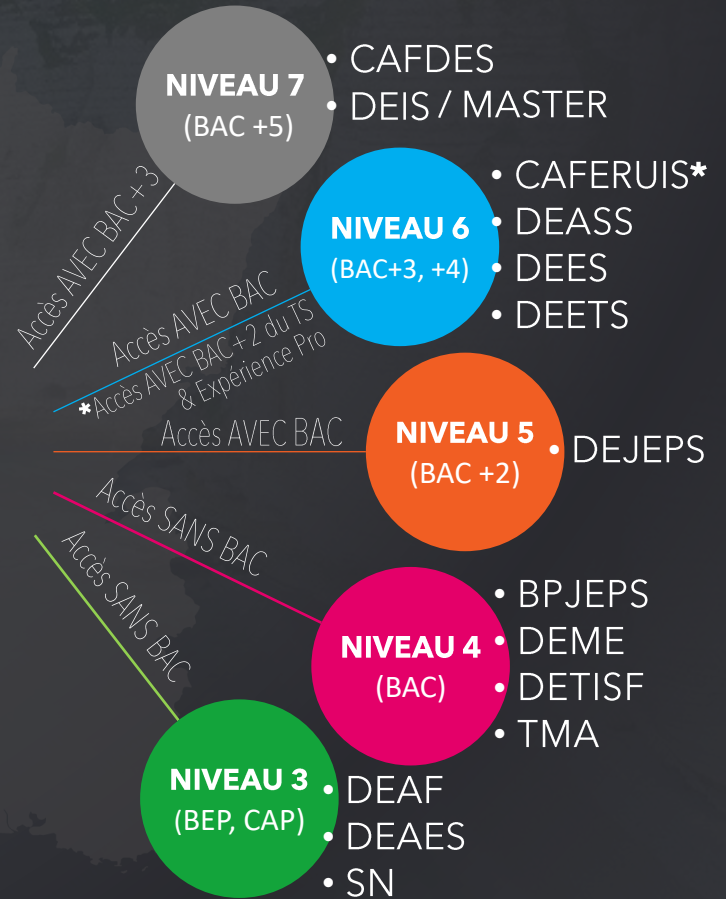
● **Rouen**

L'IDS NORMANDIE PROPOSE
DES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES
DANS LE SECTEUR SOCIAL
CHAMPS SOCIAL - MEDICO-SOCIAL & ANIMATION SOCIALE
ALLANT DU NIVEAU 3 AU NIVEAU 7



Nos formations se déroulent
partiellement à distance

Classe virtuelle - activité - ressource - collaboration
forum de cours - production - tutorat



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACOUIS DE L'EXPERIENCE

Validation des Acquis de l'expérience - VAE

Formations
CERTIFIANTES

Formations
DIPLOMANTES

Formations
EN ALTERNANCE